



Ministère fédéral de la  
Coopération économique  
et du Développement

# Stratégie d'aide de transition pour le développement

Gérer les crises, renforcer la résilience, créer des perspectives

BMZ DOCUMENT 02 | 2020  
STRATÉGIE



[bmz.de](https://www.bmz.de)



# Sommaire

1	INTRODUCTION	2
2	NOTRE APPROCHE : L'AIDE DE TRANSITION EN TANT QU'INSTRUMENT DE GESTION DES CRISES	4
3	QUEL EST L'OBJECTIF DE LA GESTION DES CRISES ?	7
4	OÙ L'AIDE DE TRANSITION EST-ELLE EMPLOYÉE POUR GÉRER LES CRISES ?	9
5	QUELLES MESURES L'AIDE DE TRANSITION FINANCE-T-ELLE POUR GÉRER LES CRISES ?	12
	5.1 Sécurité alimentaire et nutritionnelle	12
	5.2 Reconstruction d'infrastructures et de services de base	13
	5.3 Gestion des risques de catastrophes	14
	5.4 Coexistence pacifique et inclusive	15
6	COMMENT L'AIDE DE TRANSITION CONTRIBUE-T-ELLE À LA GESTION DES CRISES ?	16
7	RÉFÉRENCES	19
	Liste des notes de bas de page	20

# 1 Introduction

La **gestion des crises représente un défi crucial** pour la communauté internationale et, par conséquent, pour la coopération allemande au développement. On assiste non seulement à un accroissement du nombre de crises de par le monde, mais également à une évolution de leur caractère : **ayant des causes multidimensionnelles, les crises sont devenues plus complexes et, par conséquent, aussi plus prolongées.** Au Sahel ou au Lac Tchad par exemple, les faibles capacités étatiques et un extrémisme prêt à user de la violence viennent se conjuguer à l'érosion des bases existentielles économiques des populations rurales, corollaire du changement climatique.

Les crises prennent la forme de **conflits violents, de catastrophes, d'épidémies ou de crises financières et économiques.** Leurs répercussions peuvent également atteindre les pays voisins, par exemple par la fuite et le déplacement forcé. Tout récemment, la **pandémie du Covid-19 a évolué vers une crise mondiale en très peu de temps.**

**Les crises profondes et prolongées sont généralement accompagnées de la fragilité étatique.** Faute des capacités, de la légitimité et de l'autorité nécessaires, l'État n'est pas en mesure d'assurer sa fonction essentielle de protection, le respect et la garantie des droits humains, ni l'approvisionnement de base de sa population.

**La fragilité et la vulnérabilité aux crises sont des entraves essentielles au développement des pays en développement.** Selon les estimations de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), en 2030, 80 pour cent des populations vivant dans l'extrême pauvreté dans le monde vivront dans des États fragiles. Ainsi, la gestion des crises apporte également sa contribution à la lutte contre la pauvreté, l'une des missions clés de la coopération allemande au développement.

Tandis que l'aide humanitaire du Ministère fédéral allemand des Affaires étrangères s'occupe lors d'une crise des besoins humanitaires des personnes en détresse conformément aux principes humanitaires de l'humanité, l'impartialité, la neutralité et

l'indépendance<sup>1</sup>, la **gestion des crises** du Ministère fédéral allemand de la Coopération économique et du Développement (BMZ) **se focalise sur le renforcement de la capacité de résistance (résilience)** des personnes et structures locales particulièrement affectées, **ce renforcement de moyen et long terme étant axé sur le développement.** À cet égard, elle se concentre particulièrement sur l'initiation de processus de transformation menant à des structures étatiques et sociétales pacifiques, performantes et inclusives. Faisant partie d'une approche en réseau, elle est ainsi un important instrument de développement du Gouvernement fédéral allemand en vue de stabiliser la situation et de résoudre des conflits dans les contextes de crises.

**La résilience est la capacité de s'adapter à de nouveaux risques et conditions et à élaborer de nouvelles perspectives de vie lorsque cela est possible, notamment dans les contextes de crises persistantes.** Les investissements de la politique de développement dans la gestion des crises entravent leur exacerbation tout en minimisant le danger d'une nouvelle irruption. Procéder de la sorte permet de réduire sensiblement les besoins humanitaires : des enquêtes sur les impacts révèlent qu'un euro investi dans des infrastructures résilientes rapporte sur le long terme une économie de près de quatre euros de frais et pertes « évitées »<sup>2</sup>.

Un **instrument éprouvé du BMZ pour la gestion des crises est l'aide de transition pour le développement**<sup>3</sup>. Pour la distinguer de l'aide de transition humanitaire du Ministère fédéral des Affaires étrangères, l'aide de transition pour le développement du BMZ est également qualifiée de structurante. Cet instrument a été créé en coopération de longue date avec des organisations des Nations unies (ONU), des organisations non gouvernementales (ONG), la Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) et la Kreditanstalt für Wiederaufbau (KfW). Sur la base de ces connaissances techniques et de l'apprentissage en commun, la présente stratégie poursuit l'élaboration conceptuelle de la stratégie du BMZ relative à l'aide de transition pour le développement de 2013.

Des impulsions importantes pour sa mise à jour ont été données par le **Sommet humanitaire mondial de 2016**, l'**examen des dépenses** mandaté par le Conseil des Ministres en 2017 relatif aux instruments de l'aide humanitaire du Ministère fédéral allemand des Affaires étrangères et de l'aide de transition du BMZ, mais également un grand nombre d'impulsions scientifiques, d'expériences tirées de la pratique des projets et programmes de l'aide de transition et l'initiative d'apprentissage sur la résilience initiée par le BMZ.

Cette nouvelle stratégie tient compte des changements initiés par le **processus de réformes « BMZ 2030 »**. Contribuant notamment à deux **thèmes principaux**, à savoir « **Paix et cohésion sociétale** » et « **Un seul Monde sans faim** », cette nouvelle stratégie d'aide de transition est en mesure, en fonction du contexte, d'apporter également des contributions à d'autres thèmes principaux et initiatives thématiques grâce à son caractère multisectoriel. Il est également prévu de tenir compte de ces nouveaux critères de qualité du processus « BMZ 2030 » dans les projets et programmes de l'aide de transition. En outre, instrument de gestion des crises, l'aide de transition joue un rôle non négligeable dans les pays partenaires clés pour la paix et le nexus. La nouvelle liste de pays partenaires du BMZ s'applique également en principe à l'aide de transition.

La présente stratégie comporte les **nouveautés suivantes** :

- **focalisation claire sur la gestion des crises** pour renforcer la résilience des personnes vulnérables et des structures locales. Dans cette optique, le BMZ continue d'élaborer sa compréhension de la résilience et s'appuie sur des instruments d'analyse améliorés.
- **intégration renforcée des approches d'impacts et d'évaluation** dans les projets et programmes d'aide de transition en vue de présenter des preuves et d'améliorer l'apprentissage en commun.
- **intégration stratégique plus forte des projets et programmes de l'aide de transition** dans une approche globale de la coopération au développement et du Gouvernement fédéral allemand dans un pays partenaire. Ceci comprend une définition claire de la contribution spécifique de l'aide de transition, de ses objectifs et, par conséquent, des options qui y sont liées de désengagement et de transfert à d'autres pro-

jets et programmes de coopération au développement. Dans les **pays partenaires clés pour la paix et le nexus**, l'aide de transition contribue à l'objectif de la « Prévention des crises, gestion des conflits et promotion de la paix ».

- une meilleure **opérationnalisation du nexus humanitaire-développement-paix** dans l'esprit de la « nouvelle façon de travailler » du Sommet humanitaire mondial dans ses trois dimensions : celles de l'aide humanitaire, de la coopération au développement et de la promotion de la paix.
- une plus forte **intégration de la promotion de la paix et de la gestion civile des conflits** à travers un nouveau champ d'action « Coexistence pacifique et inclusive ». De cette manière, l'aide de transition apporte une contribution concrète au thème principal de la « Paix et cohésion sociétale », ainsi qu'à la réduction des causes de déplacements et de migrations irrégulières.
- **promotion durable des revenus en tant que thème transversal** pour tous les champs d'action.
- extension stratégique des **partenariats avec les organisations des Nations unies**.
- promotion d'**innovations et d'approches de projet novatrices dans l'aide de transition**.

Ce présent nouveau document de stratégie illustre les **défis, objectifs, contextes, champs d'action et modalités de l'aide de transition**. Cette stratégie sert de référence au BMZ et à ses partenaires d'exécution lorsqu'il s'agit d'élaborer et de mettre en œuvre des projets et programmes d'aide de transition. **Cette stratégie définit des réglementations contraignantes pour nos partenaires d'exécution, notamment au chapitre 6**. En outre, l'emploi des fonds est réglementé par les directives de promotion « Gestion des crises, reconstruction, infrastructures ». Cette stratégie est complétée par des fiches thématiques approfondissant les aspects de la stratégie, ayant pour but d'apporter un soutien pratique à la planification et la mise en œuvre des projets et programmes d'aide de transition.

Par ailleurs, cette stratégie constitue le fondement du dialogue relatif au développement que le BMZ mène avec les différents interlocuteurs : ses partenaires en Allemagne et à l'étranger, d'autres ministères, les gouvernements des pays partenaires, d'autres donateurs, les organisations internationales, ainsi que le public intéressé.

## 2 Notre approche : l'aide de transition en tant qu'instrument de gestion des crises

### L'aide de transition jette un pont ...

... entre des mesures qui sauvent la vie et un développement pacifique durable.

... entre l'aide humanitaire et la coopération au développement sur le long terme.

... entre la dépendance de l'aide externe et des capacités d'aide à l'autonomie.

... entre la fragilité et la création de structures résilientes.

... entre la destruction et la reconstruction d'infrastructures sûres et adaptées.

...entre la stabilisation, d'une part, et l'adaptation et la transformation, d'autre part.

... entre les champs politiques, leurs modes de fonctionnement et leurs objectifs.

L'aide de transition du BMZ est un instrument éprouvé unique sur la scène internationale **jetant des ponts dans un grand nombre de directions pendant et après les crises**. C'est pourquoi il existe également des recoupements avec d'autres instruments du BMZ et du Ministère fédéral des Affaires étrangères, ces instruments n'intervenant pas de manière consécutive, mais parallèle dans un grand nombre de contextes. Le **point fort unique de l'aide de transition** du BMZ est **l'orientation décidée de renforcer la résilience** des personnes vulnérables et des structures locales face aux impacts et aux répercussions des crises. En outre, étant axée sur le développement, **l'aide de transition relève clairement de la coopération au développement**, ce qui la distingue de l'aide humanitaire du Ministère fédéral des Affaires étrangères. Ses **forces pour l'intervention dans les contextes de crises** par rapport à d'autres instruments de la coopération au développement sont notamment les suivantes :

- elle peut **intervenir avec rapidité et flexibilité, mais également de manière pluriannuelle** : elle combine ainsi des améliorations rapides à des impacts de plus long terme. Il est possible de mandater en l'espace de quelques semaines des projets et programmes sans que ces derniers n'impliquent des accords de droit international avec le gouvernement partenaire.
- elle intervient à **l'échelon local et à proximité des groupes-cibles** : fondée sur les besoins directs des groupes de population les plus vulnérables et des structures locales, mais également sur leurs potentiels, elle adopte une approche « *bottom-up* » priorisant le développement local et décentralisé et cherchant, par conséquent, à s'inscrire dans la lignée de la coopération au développement de long terme à l'échelon national.

- elle intervient de manière **multisectorielle et spécifique au contexte**: la gestion des crises à l'échelon local requiert toujours un paquet de mesures devant être conçu sur mesure en fonction des besoins.
- elle peut **choisir ses partenaires d'exécution** : en fonction de l'avantage comparatif et des défis d'une crise, différents acteurs sont impliqués, souvent en procédant à une division du travail et de concert.

L'aide de transition du BMZ est un élément fondamental de l'engagement du Gouvernement fédéral allemand dans les contextes de crise. Un dialogue continu, une analyse commune et une planification concertée par les acteurs concernés sont les conditions préalables à la réussite de la mise en œuvre de l'aide de transition comme définie dans les **lignes directrices du Gouvernement fédéral allemand intitulées « Prévenir les crises, gérer les conflits, promouvoir la paix »** de 2017 et le **Guide pratique** correspondant intitulé « **Approche interministérielle de prévention des crises, gestion des conflits et promotion de la paix** » de 2019.

Dans le cadre du premier **Sommet humanitaire mondial** de 2016, l'Allemagne s'est engagée à faire preuve d'un engagement prévoyant dans l'esprit d'une plus forte **cohérence et complémentarité entre l'aide humanitaire et la coopération au développement**. Le BMZ est dans une bonne position pour y parvenir grâce à son aide de transition permettant de lier les approches de court, moyen et long terme parmi la gamme d'instruments dont il dispose.

Faisant partie de la coopération au développement étant donné qu'elle est axée sur le développement, l'aide de transition oriente également son engagement dans les contextes fragiles difficiles sur la réalisation de l'**Agenda 2030** et protège les progrès réalisés dans le développement face aux répercussions des crises.

En matière de gestion des catastrophes naturelles et de réduction des risques de catastrophes, l'aide de transition prend comme orientation le cadre mondial de prévention des catastrophes signé par le Gouvernement fédéral allemand en 2015, le **Cadre d'action de Sendai pour la réduction des risques de catastrophes 2015-2030**.

Les réfugiés, les déplacés internes et les migrants de retour sont soumis à des risques particuliers. Associée à d'autres instruments du BMZ, l'aide de transition apporte une contribution importante à la mise en œuvre du **Pacte mondial sur les réfugiés (PMR) et du Pacte mondial pour les migrations sûres, ordonnées et régulières** adoptés en 2018. Le PMR a pour objectif de créer des perspectives de plus long terme pour les réfugiés et les populations des régions d'accueil et de faire reculer la pression exercée sur les pays d'accueil. Ceci inclut également la possibilité d'aménager sa vie dans un pays d'accueil de manière autonome et dans un environnement sûr, ainsi que d'être en mesure de subvenir à ses besoins. L'un des objectifs du PMR est de permettre une réintégration durable des migrants de retour dans leur région d'origine. L'aide de transition y contribue également grâce à la mise en réseau avec d'autres instruments du BMZ (tels le programme d'aide au retour « Perspectives dans le pays d'origine »).

Les **principaux partenaires d'exécution de l'aide de transition** du BMZ sont des organisations non gouvernementales enregistrées en Allemagne, la Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ), la Kreditanstalt für Wiederaufbau (KfW), différentes organisations des Nations unies, notamment le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et le Programme alimentaire mondial (PAM), ainsi que des organisations de la Croix-Rouge internationale et du Croissant rouge dans des cas particuliers.

Le BMZ considère ses partenaires d'exécution également comme d'importants partenaires de dialogue dans les échanges stratégiques et techniques. Outre un échange régulier avec les organisations non gouvernementales, avec la GIZ et la KfW, **nous avons l'intention d'intensifier notre partenariat également avec les organisations de l'ONU** par un échange stratégique.

**Le Programme alimentaire mondial des Nations unies (PAM)** est un partenaire crucial du BMZ dans la lutte contre la faim dans le monde. Le BMZ soutient le PAM en particulier dans les contextes de crises, comme c'est le cas par exemple en Somalie, au Liban et dans la région du Sahel. Les priorités thématiques sont la sécurité alimentaire et nutritionnelle, le renforcement de la résilience et la promotion des innovations. Dotés de financements pluriannuels, ces programmes de moyen à long terme contribuent considérablement à mettre en œuvre le double mandat d'aide humanitaire et de coopération au développement du PAM. En 2019, avec un total de 771,9 millions d'euros (dont 252 millions d'euros fournis par le BMZ et 519,9 par le Ministère fédéral allemand des Affaires étrangères), l'Allemagne était le deuxième donateur bilatéral du Programme alimentaire mondial. Pour ce qui est de la coopération institutionnelle avec le PAM, la tutelle au sein du Gouvernement fédéral allemand incombe au BMZ.

**Le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF)** est un partenaire crucial du BMZ pour soutenir les enfants et les jeunes et renforcer leurs droits dans le monde entier. L'UNICEF dispose d'une expérience de longue date et d'avantages comparatifs dans l'intervention dans les contextes de crises, entre autres en raison de son double mandat d'aide humanitaire et de coopération au développement. En conséquence, le BMZ soutient l'UNICEF principalement dans les pays en crise avec des fonds de l'aide de transition en affectant des financements pluriannuels à des mesures dans les domaines de l'éducation, la santé, la sécurité alimentaire, l'approvisionnement en eau, l'assainissement et la sensibilisation à l'hygiène (WASH), ainsi que du renforcement des droits de l'enfant et des jeunes. Les priorités actuelles de la coopération concernent les pays du Proche-Orient et de l'Afrique de l'Est et centrale. En 2019, avec une contribution totale de 438 millions d'euros (dont 431 millions d'euros fournis par le BMZ), l'Allemagne était le troisième donateur de l'UNICEF. Pour ce qui est de la coopération institutionnelle avec l'UNICEF, la tutelle au sein du Gouvernement fédéral allemand incombe au BMZ.

### 3 Quel est l'objectif de la gestion des crises ?

L'objectif de la gestion des crises est le renforcement de la **capacité de résistance (résilience)** des personnes et des structures locales face aux impacts et aux répercussions des crises : elles sont dotées des moyens de surmonter des crises de manière autonome, de se préparer à des contraintes récurrentes en vue de limiter les répercussions négatives et de les surmonter progressivement sur le long terme en procédant à des changements structurels. Les capacités de développement des individus et des structures affectées sont renforcées et encouragées de manière ciblée en suivant le principe de la promotion de la participation et de l'aide à l'autonomie.

**Quelle résilience renforcer ?** La gestion des crises intervient concrètement auprès des groupes cibles. À l'**échelon individuel**, l'aide de transition encourage les mesures axées sur les besoins, les potentiels, les perspectives et les connaissances des **groupes de population particulièrement vulnérables**. Le degré de leur vulnérabilité avant, pendant et après les crises est tributaire de leurs conditions de vie (pauvreté, éducation, logement p. ex.), mais aussi de leur discrimination en raison d'aspects physiques, sociaux ou autres tels que le sexe, l'âge, le handicap, l'orientation sexuelle, l'appartenance religieuse ou ethnique, ou le statut juridique. Le renforcement ciblé de la participation des personnes et groupes de population vulnérables, ainsi que l'utilisation de leurs capacités et connaissances dans la planification et mise en œuvre des projets contribuent essentiellement à un changement positif. L'aide de transition adopte à cet égard une approche fondée sur les droits humains.

De plus, l'aide de transition renforce les capacités de gestion des crises à l'**échelon local**, dans l'optique d'avoir un impact structurant. Elle peut collaborer à la fois avec les structures gouvernementales locales, dans la mesure où celles-ci sont opérationnelles et non nuisibles sur le plan de la politique étrangère, et avec les structures de la société civile et / ou du secteur privé. Il peut s'agir p.ex. de l'administra-

tion locale, d'organisations non gouvernementales, de réseaux locaux, d'écoles, de centres de santé, de groupes de petits épargnants, de comités de paix ou de fédérations de petit.e.s exploitant.e.s agricoles. Le renforcement de leurs capacités est ciblé et dépasse la pure collaboration ou coordination avec les structures. Les structures gouvernementales ou non gouvernementales sont dotées des moyens de protéger les bases existentielles des personnes affectées en cas de crise et de fournir des services sociaux d'importance. La lutte contre la corruption et sa prévention jouent un rôle décisif, notamment dans les contextes de crises. Il est également important de mettre en réseau la société civile et les structures étatiques, ainsi que les échelons locaux et régionaux en vue d'optimiser la fourniture des services, également dans l'esprit de la garantie des droits humains, de la promotion de l'aide à l'autonomie, ainsi que de la garantie de la pérennité et de l'efficacité à plus long terme des mesures.

**Comment renforcer la résilience ?** Pour mieux comprendre comment renforcer la résilience des personnes vulnérables et des structures locales, une collecte des risques auxquels ils sont soumis constituera le point de départ. La typologie des risques pouvant être éventuellement utilisée est la définition employée par le Rapport de l'OCDE sur les États fragiles comportant cinq dimensions (politique, société, économie, environnement et sécurité). Les risques identifiés peuvent servir de base pour définir des mesures et des objectifs contribuant au renforcement de la résilience et, par conséquent, à la gestion des crises des personnes vulnérables et des structures locales. Il se produit ainsi un changement de perspectives. Au lieu de considérer les faiblesses, l'**attention** est davantage portée sur les **forces, les potentiels et les compétences** des personnes et structures sur place. L'aide de transition poursuit un double objectif : faciliter des changements structurels et renforcer le potentiel de transformation.

Les projets et programmes de l'aide de transition créent les capacités de résilience sur trois différents échelons (conformément à la définition de l'OCDE<sup>4</sup>).

Capacité de stabilisation	Capacité d'adaptation	Capacité de transformation
Le renforcement accroît la stabilité	Le renforcement mène à de nouvelles options d'action positives	Le renforcement mène à un changement structurel systémique (« reconstruire en mieux »)
<p>Permet aux personnes de subvenir à leurs besoins fondamentaux et aux structures de conserver leur capacité de fonctionnement et d'assurer leur survie en cas de crise.</p> <p><b>Exemples :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>→ prestations de transfert temporaires visant à assurer les bases existentielles et éviter les mécanismes négatifs de réponse</li> <li>→ Maintien de services de base</li> </ul>	<p>Dote les personnes et structures des moyens de s'adapter à des changements de long terme, ainsi que d'amortir, et, au mieux, de minimiser les répercussions négatives.</p> <p><b>Exemples :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>→ recours à des systèmes d'alerte précoce</li> <li>→ amélioration de l'accès à l'éducation et de sa qualité</li> <li>→ création de possibilités de revenus alternatives et de perspectives de vie</li> <li>→ renforcement des structures administratives locales</li> </ul>	<p>Encourage le changement structurel vers des bases existentielles durables en faisant en sorte que les changements interviennent à l'origine de la vulnérabilité (structures du pouvoir, statut économique, etc.).</p> <p><b>Exemples :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>→ renforcement du rôle économique et social des personnes particulièrement défavorisées</li> <li>→ promotion des processus de paix locaux et de formes sociétales inclusives</li> <li>→ investissements dans les infrastructures transformatives (énergie, transports, eau)</li> </ul>

En vue de **renforcer la prise en compte des impacts de l'aide de transition**, le BMZ investira avec ses partenaires d'exécution dans de **meilleures capacités d'analyses et de collecte des données**. En effet, les contextes de crises sont caractérisés par un (trop grand) manque d'informations de la communauté internationale quant aux instruments et interventions contribuant au renforcement de la résilience dans les contextes de crises. En outre, il est difficile dans ces contextes de se procurer des données et des informations robustes. En même temps, le BMZ intégrera

encore plus qu'auparavant dans l'aide de transition des évaluations menées selon les normes du CAD de l'OCDE et les prochaines lignes directrices du BMZ relatives à l'évaluation de la coopération au développement, tout en élaborant un concept d'évaluation qui implique tous les partenaires d'exécution dans les évaluations. En outre, le BMZ pilotera des procédures novatrices de suivi des impacts. Dans ce contexte, le BMZ s'investit afin de mettre les connaissances tirées des évaluations au profit des processus d'apprentissage avec nos partenaires d'exécution.

## 4 Où l'aide de transition est-elle employée pour gérer les crises ?

La gestion des crises n'est pas seulement un objectif, mais aussi un processus. Ce dernier débute lors de **l'irruption d'une crise** ou **l'existence d'une crise persistante ou récurrente**. Il s'agit du fondement de l'intervention de l'aide de transition du BMZ. Chaque crise est différente et se distingue considérablement en raison de facteurs historiques, politiques et culturels en fonction du contexte et entraîne des **dynamiques différentes**, en partie accompagnées de graves impacts déstabilisants pour les régions voisines.

**Lors d'une crise, d'autres critères pour un engagement de l'aide de transition sont pertinents :**

- **la fragilité de l'État** et
- un degré élevé de **vulnérabilité et de risques pour la population**,

étant donné qu'à ce moment précis, les capacités des structures et des personnes à maîtriser les crises par leurs propres moyens et sans mesures de soutien sont limitées.

Dans les **États fragiles**, les institutions légitimes protégeant leurs populations de conflits violents ou de phénomènes naturels extrêmes, contrôlant leur territoire et subvenant aux besoins fondamentaux des populations sont souvent inexistantes ou faibles. Par ailleurs, la fragilité va souvent de pair avec un degré très élevé de pauvreté, de méfiance sociale et de déséquilibre sociétal. On assiste souvent à l'accroissement des inégalités déjà existantes.

Les **populations vulnérables** sont généralement affectées le plus durement par les crises puisque leur sécurité est mise en péril, elles disposent le moins des capacités d'aide à l'autonomie et les services (publics) sociaux élémentaires ne leur sont pas fournis par les institutions ou uniquement de manière insuffisante. Il n'est pas rare que les personnes particulièrement affectées par la pauvreté perdent l'ensemble de leurs

bases existentielles dans de telles situations et qu'elles soient soumises à de graves violations des droits humains.

Les conditions préalables à l'intervention de l'aide de transition sont souvent réunies dans les pays partenaires clés pour la paix et le nexus définis dans les propositions de réformes du processus BMZ 2030. C'est pourquoi l'aide de transition représente un instrument d'importance dans ces pays en particulier, à côté des autres instruments de la coopération au développement.

### Pays partenaires clés pour la paix et le nexus du BMZ

Dans cette catégorie, le BMZ collabore avec différents acteurs sur les causes structurelles des conflits et des mouvements migratoires, tout en contribuant à la stabilité et la reconstruction et en promouvant les potentiels de paix. Cette coopération a lieu dans le cadre de **l'objectif général poursuivi par le Gouvernement fédéral allemand de la « Prévention des crises, gestion des conflits et promotion de la paix »**. Les thèmes seront traités par le BMZ avec flexibilité en fonction des besoins urgents. En fonction du contexte dans le pays, le BMZ choisit des acteurs gouvernementaux ou non gouvernementaux appropriés pour mettre en œuvre les mesures tout en aspirant, dans les contextes de crise notamment, à une coopération étroite avec les organisations des Nations unies ou d'autres partenaires multilatéraux, ainsi qu'également avec d'autres ministères allemands. Le recours aux instruments dans ces pays a lieu de manière flexible en fonction du contexte national respectif et en l'adaptant aux objectifs.

L'aide de transition pour le développement intervient principalement dans des **situations de conflits violents**. Dans ces cas, elle offre des approches adaptées aux spécificités du contexte qui montrent des perspectives de développement en dépit des insécurités et risques existants et encouragent l'équilibre pacifique des intérêts. Les conflits violents surviennent de nos jours avec une grande fréquence dans les États en situation de fragilité et sont souvent empreints d'interdépendances fort complexes d'intérêts de pouvoir et des ressources.

Depuis l'éclatement de la guerre civile syrienne et le renforcement du soi-disant « État islamique », un grand nombre de Syriens et d'Irakiens ont fui dans la région du Kurdistan dans le **nord de l'Irak**. Les capacités des infrastructures locales ne permettent pas d'approvisionner toutes les populations. Un retour dans les zones désormais libérées telles que Ninewa et Anbar n'est cependant possible qu'avec des restrictions dues aux destructions et à l'insécurité. Depuis 2016, le BMZ et le Ministère fédéral allemand des Affaires étrangères mettent en œuvre dans les zones libérées une réaction de crise commune dans l'esprit du nexus : le Ministère fédéral allemand des Affaires étrangères se focalise sur le déminage visant à rétablir l'accès à la ville de Mosul. Mandatée par le BMZ, la GIZ y construit, entre autres, un nouvel hôpital et des écoles, propose des formations continues aux personnels de santé et enseignant tout en mettant en œuvre des mesures de qualification professionnelle et de promotion de la paix. En collaboration avec le PNUD, la KfW réhabilite deux hôpitaux et des bâtiments de l'université. Ces mesures viennent bénéficier à quelque 1,7 million de personnes.



Par ailleurs, l'aide de transition intervient dans les contextes des **catastrophes ou de phénomènes naturels extrêmes**, notamment lorsqu'ils sont particulièrement destructeurs ou qu'ils surviennent de manière périodique ou prolongée, comme c'est le cas des sécheresses, cyclones, tremblements de terre ou inondations. Le changement climatique et la forte urbanisation, entre autres, provoquent une augmentation considérable de l'étendue et de la fréquence de tels phénomènes. La probabilité pour une société de connaître des dégâts dus aux phénomènes naturels est largement déterminée par son degré de vulnérabilité et l'étendue des risques.



Les pays de la **région du Sahel** sont durablement frappés par une forte insécurité alimentaire, les changements climatiques et environnementaux, tels que les sécheresses récurrentes, et l'instabilité politique. L'objectif poursuivi par l'initiative Résilience pour le Sahel menée conjointement par le BMZ et le PAM est d'améliorer durablement les bases existentielles et alimentaires des personnes particulièrement affectées et de renforcer leur résilience face à de futures crises. Les instruments choisis à cet effet sont des interventions alimentaires adaptées au climat pluriannuelles multisectorielles, des cantines scolaires, des transferts sociaux temporaires et la mise en place d'infrastructures d'importance. À cet égard a lieu une coopération étroite avec des acteurs du développement publics et autres (UNICEF, la Banque mondiale p. ex.) à l'échelon national et local. Après son lancement en 2018, cette initiative a déjà bénéficié à 730 000 personnes.

La réaction face aux **épidémies** est un autre champ d'activité de l'aide de transition lorsque les systèmes sanitaires publics et d'autres structures sont dépassés par la gestion de la crise. Outre le renforcement des structures pour la gestion des crises, dans les domaines des planifications d'intervention d'urgence et de l'alerte précoce, le suivi est aussi un thème non négligeable. Il s'agit, à titre d'exemple, de réintégrer les malades dans la communauté ou de revitaliser les communes affectées.

En 2014 / 2015, près de 28 000 personnes ont été frappées de l'Ebola en **Guinée, au Liberia et en Sierra Leone**, dont plus de 11 000 décès. Mandatée par le BMZ, la Diakonie Katastrophenhilfe s'est rapidement rendue sur place. Au Sierra Leone, elle a amélioré des bâtiments des établissements de santé et les a équipés p. ex. en médicaments, ambulances, unités de laboratoires et équipements de protection des infections. Le personnel de santé a bénéficié d'une formation initiale et continue, des campagnes de sensibilisation ont été élaborées et des personnes affectées ont bénéficié d'un accompagnement psychosocial. Procéder de la sorte a non seulement permis d'arrêter la propagation de la maladie, mais également de mettre en place un système de soins de santé fonctionnant en permanence. Ce dernier vient bénéficier à quelque 635 000 femmes, hommes et enfants.



Une crise ne connaît pas de frontières nationales. Il est fréquent que les crises aient des effets se répercutant sur les pays voisins. **En conséquence, l'aide de transition intervient également au niveau régional et dans les pays voisins** des foyers de crises. Un exemple est celui des crises persistantes des réfugiés comme les connaissent l'arc syrien, la région du Lac Tchad ou le Bangladesh. La résilience des pays voisins des pays en crise est renforcée. Cette démarche est importante étant donné que les communautés d'accueil et les structures locales sont souvent dépassées par les missions d'approvisionnement des réfugiés. Il est néanmoins ici aussi important d'adopter une approche inclusive qui ne tienne pas uniquement compte des réfugiés, mais également des populations locales vulnérables, dans l'optique d'éviter des conflits.



L'arrivée de près de 700 000 réfugiés Rohingya de Myanmar en l'espace de quelques semaines en 2017 a fortement dépassé les communautés d'accueil au **Bangladesh**. Mandaté par le BMZ, l'UNICEF permet à quelque 45 000 enfants réfugiés d'avoir accès à l'éducation de base informelle en fournissant du matériel pédagogique, la construction et l'équipement de centres d'apprentissage, la formation continue de personnels enseignants et d'encadrement (également en matière de stabilisation psychosociale). Les conditions de vie des 70 000 jeunes et jeunes adultes des camps de Rohingya et des communautés d'accueil sont améliorées par des programmes d'enseignement des compétences de la vie courante, l'éducation encourageant l'emploi, des activités des communautés, ainsi que l'accès à la protection et des mesures de conseil.

## 5 Quelles mesures l'aide de transition finance-t-elle pour gérer les crises ?

Afin d'améliorer aussi durablement que possible les moyens de subsistance des personnes affectées par les crises, les **projets d'aide de transition sont en règle générale multisectoriels** et concernent plusieurs champs d'action. Les secteurs de la santé et de l'eau sont, par exemple, couverts à la fois par les champs d'action de la reconstruction et de la sécurité alimentaire. **Les mesures génératrices de revenus peuvent être intégrées comme thèmes transversaux dans tous les champs d'action** puisqu'elles permettent, entre autres, d'assurer l'accès à l'alimentation. Par ailleurs, la qualification professionnelle garantit la prestation de services de base de qualité, tout en accélérant la reconstruction économique. En même temps, la création de revenus vient appuyer la participation sociale et économique des groupes de population vulnérables.

L'aide de transition compte quatre champs d'action spécifiques, celui intitulé « Coexistence pacifique et inclusive » étant nouvellement introduit par la présente stratégie. Les trois autres champs d'action se sont avérés particulièrement pertinents dans la gestion pratique de crises menée depuis de nombreuses années. L'ensemble des quatre champs d'action de l'aide de transition contribuent à mettre en œuvre le nouveau modèle thématique du processus « BMZ 2030 », notamment les thèmes principaux « Paix et cohésion sociale » et « Un seul Monde sans faim ».

### 5.1 SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET NUTRITIONNELLE

**La faim et la malnutrition comptent parmi les plus importants obstacles au développement.** Elles ne limitent pas uniquement des individus et ménages dans les perspectives de développement mais privent également certains États et régions d'un important

fondement du développement économique et social durable. **Les crises détériorent la situation alimentaire des populations concernées**, pouvant aboutir à l'émergence de nouveaux conflits ou à l'attisement de conflits déjà existants. L'aide de transition contribue à briser ce cycle et à améliorer durablement le statut nutritionnel des groupes de populations particulièrement vulnérables, tant sur le plan quantitatif que qualitatif. Par son champ d'action relatif à la sécurité alimentaire, l'aide de transition permet d'apporter des contributions concrètes au **thème principal du BMZ « Un seul Monde sans faim »**.

Des mesures appropriées dans ce champ d'action visent plusieurs objectifs : (1) des denrées alimentaires sûres et nutritives constamment disponibles en quantité suffisante ; (2) l'accès physique, social et économique à celles-ci pour les personnes concernées (3) des connaissances sur une alimentation saine et équilibrée (utilisation) et un état de santé permettant à ces personnes une absorption physiologique adéquate des nutriments (assimilation). Cette conception de la sécurité alimentaire, qui se veut à la fois multidimensionnelle, multisectorielle et fondée sur les droits humains, tient également compte de secteurs tels que l'éducation, l'eau et la santé, qui influent sur l'utilisation et l'assimilation de denrées alimentaires.

**Les mesures concernent, à titre d'exemple :**

- **la disponibilité** : (re-)démarrage de productions agricoles, par exemple à travers la mise à disposition de semences, l'assistance-conseil portant sur des techniques culturales améliorées, la protection post-récolte, l'amélioration de la santé animale, la reconstitution et préservation des bases naturelles de la production (comme les mesures de protection contre l'érosion) ;
- **l'accès** : transferts sociaux temporaires, c'est-à-dire mise à disposition d'aliments, de bons ou

d'argent liquide (conditionnés ou non conditionnés) ; programmes de cantines scolaires ; mesures génératrices de revenus telles que l'introduction de techniques de transformation de produits agricoles et animaux, meilleur accès au marché, formations continues et mesures d'emploi temporaires ;

- **L'utilisation et l'assimilation** : conseils nutritionnels et enseignement de pratiques de soin de nourrissons et d'enfants en bas âge adaptées ; supplémentation de préparations contenant des micronutriments et des aliments enrichis ; sensibilisation dans le domaine de l'hygiène, amélioration structurelle de l'accès tant aux soins médicaux de base qu'à l'eau potable et l'assainissement.

## 5.2 RECONSTRUCTION D'INFRASTRUCTURES ET DE SERVICES DE BASE

Il est fréquent que les catastrophes et conflits violents aillent de pair avec une large destruction d'infrastructures de base ou leur pénurie. Ceci affecte souvent les systèmes d'eau potable, les écoles, les centres de santé, mais également les routes et les ponts. L'État est affaibli et n'est souvent pas à même de fournir des services sociaux et administratifs à la population. En conséquence, il est déterminant qu'**aussi bien la population que les structures locales soient dotées des moyens de faire avancer la reconstruction sociale et économique par leurs propres moyens à moyen et long terme**. Conçues comme processus de développement basés sur la commune, toutes les mesures de reconstruction impliquent étroitement les structures locales et traditionnelles sur place. L'objectif poursuivi est d'assurer à tous les groupes de la population un accès aux infrastructures de base résistantes aux crises et aux services fondamentaux. Un préalable important est de respecter des méthodes de construction résistantes aux séismes, tempêtes et inondations, par exemple, accessibles aux personnes à mobilité réduite et respectueuses de l'environnement selon les recommandations d'une analyse des risques (*reconstruire en mieux*).

À cet égard, **outre la reconstruction physique** des infrastructures de base, cette approche vise **également la reconstruction sociétale** : en effet, il est nécessaire de rétablir à la fois les capacités locales permettant de fournir des services sociaux et les circuits économiques

locaux (p. ex. à travers la réhabilitation de marchés, un appui apporté aux très petites entreprises ou des initiatives de travail contre rémunération). En même temps, il s'agit de permettre la réintégration dans la société de victimes de conflits armés et de catastrophes. Les personnes défavorisées et / ou ayant vécu des expériences très éprouvantes ont besoin d'offres et de services sociaux qui renforcent leur résilience individuelle. Souvent, elles accèdent plus difficilement à ces services : soit en l'absence d'une offre suffisante, soit parce que l'accès à ces services leur est directement refusé ou parce qu'elles ne peuvent y avoir recours à cause d'un besoin de solitude ou d'un sentiment de méfiance marquée, par exemple. En conséquence, des travailleurs sociaux, des enseignant.e.s, des personnels médicaux ainsi que des agents d'organisations partenaires locales, entre autres, sont sensibilisés et formés par exemple à la protection des enfants, l'inclusion de personnes en situation de handicap et au soutien psychosocial (*Mental Health and Psychosocial Support, MHPSS*). Le double but poursuivi est de tenir dûment compte des besoins des populations les plus vulnérables lors de la mise en œuvre des mesures de projet et de contribuer à la reconstruction sociétale sur ce plan également.

### Les mesures comprennent, entre autres :

- la réhabilitation, construction et maintenance d'infrastructures de base, entre autres dans le cadre de mesures dites *Cash for Work* ou *Food for Work* (travail contre rémunération ou vivres contre travail) ;
- le renforcement et développement des capacités tant des groupes cible que des prestataires de service intervenant dans la reconstruction physique et la maintenance des infrastructures ;
- le soutien des structures étatiques et civiles, par le renforcement des capacités institutionnelles, techniques et professionnelles destinées à fournir des services de base et à planifier des infrastructures résilientes aux catastrophes ;
- la formation initiale et continue de personnel qualifié dans la prestation de services de base et la couverture de ce personnel en cas de crise, p. ex. en matière de santé ou d'éducation ;
- la mise en place de structures de soutien destinées aux personnes en situation de handicap et ayant des besoins de protection, p. ex. à travers la qualification de personnel national dans différents secteurs.

### 5.3 GESTION DES RISQUES DE CATASTROPHES

La gestion des risques de catastrophes (GRC) désigne le processus de planification, réalisation, évaluation et adaptation de stratégies, procédures et mesures, visant à **atténuer ou, dans l'idéal, prévenir les risques et les répercussions de catastrophes**.

Il est possible de réduire le risque de catastrophes en limitant le danger (l'exposition) et la fragilité (vulnérabilité) de la population, d'une part, ainsi qu'en renforçant ses capacités de stabilisation et d'adaptation, d'autre part.

Afin de faire face aux multiples défis dans la gestion de catastrophes, nous misons autant que possible sur une approche holistique. Celle-ci prévoit des mesures dans l'ensemble du cycle de la gestion des risques de catastrophes : analyse des risques, prévention des catastrophes, préparation structurelle aux catastrophes, reconstruction résiliente, atténuation du risque et transfert des risques résiduels.

Outre les risques liés aux dangers naturels, il existe souvent d'autres risques, tels que la sous-alimentation, la malnutrition ou l'insécurité. **C'est pourquoi la GRC est intégrée dans une approche plus large de résilience qui améliore la résistance aux différents risques.** Cela signifie que les mesures de GRC sont conçues de manière à permettre non seulement une réduction du risque, mais également d'autres améliorations sensibles (telles qu'une augmentation des revenus, un meilleur accès aux services de base, une amélioration visible des infrastructures). Dans les États fragiles disposant de capacités locales fortement limitées et exposés à des risques de catastrophes récurrents et structurels, le BMZ contribue également à la reconstruction structurelle. L'adaptation aux risques futurs est prise en considération dès le départ (*reconstruire en mieux*). Par exemple, afin de limiter les futurs impacts négatifs du changement climatique les mesures sont ajustées en tenant compte du changement climatique et complétées par d'autres mesures d'adaptation. Dans les pays fragiles et frappés par des conflits, les mesures de GRC sensibles au conflit peuvent également avoir un impact favorable sur la paix.

Les mesures comprennent, entre autres :

- des analyses de risques : analyse du danger / de l'exposition, de la vulnérabilité et des capacités d'une société (y compris de la situation en matière de droits humains) ;
- des mesures préventives : sur le plan technique et de la construction (p. ex. digues, murs de protection), ainsi que sur le plan réglementaire et immatériel (p. ex. plans d'occupation des sols, normes de construction) ;
- des activités de préparation structurelle et systémique aux cas de catastrophes : renforcement des capacités des services de sauvetage et des hôpitaux, p. ex., systèmes d'alerte précoce, normes légales, plans d'urgence, mise en place de comités de GRC locaux, sensibilisation de la population et renforcement de ses capacités à travers l'enseignement scolaire, par des émissions de radio et des réunions d'information ;
- le recours à des solutions financières pour transférer les risques résiduels : assurances, fonds de capital-risque, p. ex.

#### 5.4 COEXISTENCE PACIFIQUE ET INCLUSIVE

**La reconstruction sociétale s'accompagne également de la promotion d'une coexistence pacifique et inclusive.** Par conséquent, l'aide de transition combine, dans le cas de nombreuses mesures, la reconstruction d'infrastructures et de services de base à la promotion de **mesures de coexistence pacifique, de cohésion sociale ou de promotion de la paix.** À l'issue d'une crise, ceci peut comprendre la réorganisation d'une société sur place et l'intégration de nouveaux groupes comme les déplacés internes, les réfugiés, les migrants de retour, etc. (*reconstruire en mieux*). À cet égard, le BMZ tient compte des conclusions de **l'étude de la Banque mondiale « Building for Peace »**. L'objectif poursuivi est de **renforcer la population et les structures locales dans le but de traiter les conflits à l'échelon local, à proximité des groupes-cible et de manière pacifique, et d'empêcher ainsi l'éclatement de nouveaux conflits.**

Les conflits gérés localement peuvent attiser, voire générer des conflits violents d'envergure nationale. Si les solutions politiques de conflits internes sont trouvées le plus souvent à l'échelon national, leur mise en œuvre, en revanche, comme la restitution de terres ou les processus de réconciliation, s'effectue principalement à l'échelon local. **C'est pourquoi l'aide de transition se concentre notamment sur l'échelon local.** Cela implique également d'assurer un accès égal aux ressources naturelles (comme l'eau) et aux services et d'accroître les possibilités de participation de tous les groupes de la population, dans un double souci : éviter les conflits pour les ressources et renforcer la cohésion sociale.

Par ce nouveau champ d'action « Coexistence pacifique et inclusive », l'aide de transition apporte une contribution concrète au **thème principal « Paix et cohésion sociétale »** du BMZ.

En principe, le BMZ exige comme norme minimale de toute intervention dans ce champ d'action que les mesures de promotion de la paix soient clairement identifiées comme objectif partiel ou global d'un projet ou programme selon les modalités prévues par la stratégie du BMZ « Développement pour la paix et la sécurité » et par sa stratégie de suivi concernant le thème principal « Paix et cohésion sociétale ».

**Les mesures comprennent, entre autres :**

- le renforcement des capacités des structures étatiques et de la société civile nécessaires à une gestion non violente des conflits ;
- la promotion de la cohésion sociale et l'élimination de stéréotypes de rôles discriminatoires et liés à la violence, ainsi que de normes sociales qui tolèrent la violence, en établissant et encourageant des forums de dialogue, des groupes de femmes, des comités de jeunes, etc. ;
- l'ancrage dans le secteur éducatif des thèmes de construction de la paix et de transformation non violente de conflits, etc. ;
- des mesures de prévention de la violence sexualisée et sexospécifique ;
- le renforcement des possibilités de participation de tous les groupes de la population, en impliquant activement les groupes vulnérables par exemple dans les élections et les processus de paix et de réconciliation locaux ;
- la promotion d'un accès équitable et sensible au genre de différents groupes se trouvant en conflit les uns avec les autres aux ressources (naturelles) et aux services publics.

## 6 Comment l'aide de transition contribue-t-elle à la gestion des crises ?

En vue d'intervenir dans des contextes de crise, marqués en général par un dynamisme et une volatilité élevés, le type d'actions n'est pas uniquement déterminant, mais également la manière dont elles sont menées.

Indépendamment du contexte, l'aide de transition n'agit pas de façon isolée mais comme partie intégrante de l'approche globale respective de la coopération au développement, ainsi que de l'action coordonnée du Gouvernement fédéral allemand. Il importe donc de définir dès le début la **contribution stratégique que l'aide de transition peut apporter** dans le cadre d'une approche globale, en précisant par exemple la région, le secteur ou les partenaires d'exécution avec lesquels elle doit intervenir. Avant chaque année d'engagement, le BMZ redéfinit cette orientation stratégique pour les pays bénéficiaires. Dans cette optique, l'aide de transition du BMZ est axée sur les besoins en fonction des plans d'aide internationaux, des stratégies d'aide-pays existantes du Gouvernement fédéral allemand, d'une analyse commune et d'une planification coordonnée entre le BMZ et le Ministère fédéral allemand des Affaires étrangères, ainsi que d'une évaluation de l'engagement mené à ce jour. Le BMZ communique à ses partenaires d'exécution les définitions stratégiques afin de leur donner une orientation sur un engagement futur.

Les partenaires d'exécution du BMZ sont invités à soumettre des propositions pour des projets et programmes d'aide de transition sur la base des orientations stratégiques. Les projets et programmes doivent tenir compte des nouveaux critères de qualité introduits par le processus « BMZ 2030 ». Par ailleurs, les **normes y décrites étant contraignantes**, elles doivent être respectées par tous les partenaires d'exécution lors de la conception et réalisation de projets et programmes d'aide de transition.

- a) **Ciblage sur le renforcement de la résilience** : toutes les requêtes de nouveaux projets et programmes doivent exposer clairement les groupes cible et / ou institutions devant être renforcés pour gérer une crise, les risques et dangers auxquels ils sont exposés, les secteurs concernés, les capacités à promouvoir en vue d'accroître la résilience, la durée des mesures et les activités envisagées. Une telle **analyse de la résilience** est réalisée au début de la conception d'un projet ou programme d'aide de transition. Des objectifs et impacts clairs quant au renforcement de la résilience doivent découler de cette analyse et se refléter dans la matrice des impacts. En concevant et accompagnant les projets et programmes, les partenaires d'exécution doivent s'appuyer davantage sur les enseignements tirés des évaluations d'impact ou sur des approches en sciences comportementales.
- b) **Mise en œuvre du nexus** : l'aide de transition du BMZ jette le pont entre la coopération au développement et les trois dimensions du nexus humanitaire-développement-paix. Les requêtes de projets et programmes d'aide de transition doivent expliquer le lien entre tout nouveau projet ou programme et les trois dimensions susmentionnées.
- **Aide humanitaire** : de quelle manière le projet ou programme s'inscrit-il dans l'engagement au titre de l'aide humanitaire ? Les « résultats collectifs » (objectifs partagés aussi bien par l'aide humanitaire que la coopération au développement) tels que définis, par exemple, dans les plans d'aide des Nations unies, peuvent servir d'orientation à cet égard. Le BMZ promeut de manière ciblée une planification de projets et programmes qui soit compatible avec le nexus et qui, en combinant différentes approches, garantisse une utilisation

tion des ressources efficace et efficiente, tout en améliorant la qualité de leur mise en œuvre. Le BMZ coordonne avec le Ministère fédéral allemand des Affaires étrangères les projets compatibles avec le nexus, réalisés par exemple par des organisations non gouvernementales.

- **Autres domaines de la coopération au développement** : les projets et programmes d'aide de transition visent toujours à avoir un impact structurant, ce qui offre des approches possibles pour d'autres projets de coopération à plus long terme. Dans les cas où la coopération bilatérale au développement a déjà convenu de priorités thématiques ou de thèmes principaux avec le gouvernement du pays partenaire en question et dans la mesure où cela est raisonnable en termes de contenu et de stratégie, l'aide de transition devra créer un lien avec ces priorités ou thèmes.
- **Promotion de la paix** : dans les crises volatiles, les projets et programmes focalisés uniquement sur un seul thème comme la reconstruction pourront être garantis durablement uniquement s'ils prennent en considération et intègrent le contexte social dans lequel les mesures sont menées. Il est par conséquent indispensable, dans des conflits violents en particulier, de prévoir des mesures de promotion de la paix et de la cohésion sociale dans l'environnement du projet.

- c) **Stratégie de désengagement** : l'engagement au titre de l'aide de transition étant limité dans le temps, il est important que les projets et programmes poursuivent un objectif clair et durable et qu'une stratégie de désengagement soit formulée dès leur conception. À cet égard, la population concernée, les acteurs locaux, les partenaires d'exécution ainsi que d'autres acteurs de la coopération au développement et d'autres projets et programmes sont impliqués. Les scénarios possibles sont les suivants :
- l'objectif est atteint : l'option de désengagement primordiale consiste à atteindre l'objectif poursuivi, c'est-à-dire que les interventions d'aide de transition rendent les populations concernées et les structures locales plus résilientes à long terme ;

### Un nouveau format : projets et programmes de nexus du Ministère fédéral allemand des Affaires étrangères et du BMZ

Au Liban, Medico International combine depuis 2019 l'aide humanitaire à l'aide de transition dans le cadre de deux projets du Ministère fédéral allemand des affaires étrangères et du BMZ, conçus parallèlement avec un résultat collectif. Des traitements médicaux, examens en laboratoire et formations relatives à l'alimentation, la vaccination et l'hygiène sont réalisés dans le cadre de l'aide humanitaire. L'aide de transition vient compléter cette dernière par des traitements en matière de santé reproductive, tout en renforçant les capacités et la qualité de six centres de santé. Grâce à la coordination entre les ministères et l'ampleur des mesures, il est possible d'atteindre davantage de personnes et de renforcer leur résilience face aux futures crises, qu'à travers des mesures conçues indépendamment. Ces mesures permettent d'améliorer la santé de 54 400 réfugiés syriens et de 16 900 Libanais vulnérables.



- les activités sont transférées à des structures locales publiques ou à des organisations partenaires nationales ;
- les activités sont transférées à d'autres projets ou programmes de la coopération allemande au développement, à condition qu'elles s'inscrivent dans le portefeuille respectif, ou bien aux programmes de coopération au développement d'autres donateurs.

d) **Analyse de paix et de conflit (PCA)** : un suivi constant, une réflexion régulière sur les risques d'exécution et le respect du **principe de « ne pas nuire »** sont indispensables pour exclure d'éventuelles influences négatives et introduire des mesures d'atténuation des conflits. Par ailleurs, il importe d'éviter, par exemple en choisissant des partenaires locaux appropriés, que les mesures aillent à l'encontre des processus de résolution de conflits politiques. Les dispositions et procédures de la **stratégie du BMZ « Développement pour la paix et la sécurité »** ainsi que de sa **stratégie de suivi sur le thème principal « Paix et cohésion sociale »** s'appliquent notamment aux pays présentant un potentiel d'escalade de conflit. Procéder de la sorte permet de travailler de manière sensible au conflit, en conscience des risques et en les minimisant, tout en promouvant la paix. Dans les pays présentant un potentiel élevé ou aigu d'escalade de conflits, il est impératif de procéder à une **analyse de paix et de conflits** pour chaque projet ou programme. Pour les projets et programmes exécutés dans de pareils contextes, il doit être possible **d'attribuer au minimum le marqueur FS 1<sup>5</sup>**. Des exceptions sont possibles dans des cas dûment justifiés. Dans les contextes de conflit, il convient d'avoir recours à des analyses politico-économiques.

e) **Inclusion de groupes particulièrement vulnérables et prise en compte d'aspects sexospécifiques** : il est impératif de tenir compte, dès le début, des perspectives, potentiels et besoins respectifs des personnes de genre, d'âge ou d'orientation sexuelle différents, avec ou sans handicap, puisqu'elles sont différemment affectées par les crises. L'accent est également mis sur les personnes victimes de discriminations multiples qui ne subissent pas uniquement un manque d'égalité de genre, mais également d'autres formes de discrimination. Ceci vaut, p. ex., pour les populations appartenant à des minorités ethniques, en situation de handicap ou vivant dans des régions particulièrement reculées. Dans ces cas, l'aide de transition du BMZ implique la conduite d'une **analyse approfondie de genre** comme base d'un nouveau projet ou programme, ainsi que l'attribution **au minimum du marqueur GG 1<sup>6</sup>**. Des excep-

tions sont possibles dans des cas dûment justifiés. L'aide de transition contribue ainsi, entre autres, à atteindre les objectifs du **deuxième plan d'action national pour la mise en œuvre de la Résolution 1325 des Nations unies**.

f) **Normes du Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE** : les mesures d'aide de transition sont planifiées et réalisées conformément aux normes et principes internationaux de la coopération au développement selon les prescriptions du CAD de l'OCDE. Figurent au nombre de celles-ci non seulement la garantie de la **pertinence** et de l'opportunité à travers des analyses des besoins et des interventions, mais également la preuve de **l'efficacité et de l'efficacé, de l'impact sur le développement, de la durabilité, de la cohérence et de la complémentarité**.

g) **Respect des règles de sanctions de l'Union européenne (UE) et des Nations unies** : dans les contextes de conflit, les partenaires d'exécution sont également tenus de respecter les règles de sanctions de l'UE et des Nations unies relatives aux transactions financières destinées aux bénéficiaires.

Par ailleurs, le BMZ tient à promouvoir davantage le recours à des **technologies, approches et méthodes innovantes** dans l'aide de transition. L'objectif poursuivi est d'améliorer, conjointement avec les partenaires d'exécution, l'efficacité et l'efficacé des projets en fonction des besoins. L'impression 3D, p. ex., permet de fournir rapidement et efficacement des pièces de rechange et des équipements médicaux au niveau local, tout en offrant aux jeunes des perspectives éducatives et professionnelles intéressantes et adaptées. Outre les solutions technologiques, les innovations englobent également des innovations organisationnelles, le développement de processus internes et le transfert d'approches existantes à de nouveaux contextes. **Le BMZ soutiendra la mise en place d'un réseau permettant l'échange d'innovations**.

## 7 Références

**Banque mondiale (2019)** : Lifelines : pour des infrastructures plus résilientes. Résumé. Washington, DC : La Banque mondiale. <https://openknowledge.worldbank.org/handle/10986/31805>

**Banque mondiale (2019)** : Building for Peace. Washington DC : Banque mondiale. Projet.

**Banque mondiale (2011)** : Rapport sur le développement dans le monde 2011 : conflits, sécurité et développement. Washington, DC : Banque mondiale.

**BMZ (2013)** : Entwicklung für Frieden und Sicherheit : Entwicklungspolitisches Engagement im Kontext von Konflikt, Fragilität und Gewalt. Bonn : BMZ. Strategiepapier 4/2013. [http://www.bmz.de/de/mediathek/publikationen/reihen/strategiepapiere/Strategiepapier328\\_04\\_2013.pdf](http://www.bmz.de/de/mediathek/publikationen/reihen/strategiepapiere/Strategiepapier328_04_2013.pdf)

**BMZ (2015)** : Katastrophenrisikomanagement : Ansatz und Beiträge der deutschen Entwicklungszusammenarbeit. Bonn : BMZ. [https://www.bmz.de/de/mediathek/publikationen/reihen/infobroschueren\\_flyer/infobroschueren/Materialie267\\_Katastrophenrisikomanagement.pdf](https://www.bmz.de/de/mediathek/publikationen/reihen/infobroschueren_flyer/infobroschueren/Materialie267_Katastrophenrisikomanagement.pdf)

**BMZ (2020)** : Reformkonzept „BMZ 2030“. Bonn : BMZ. [http://www.bmz.de/de/mediathek/publikationen/reihen/infobroschueren\\_flyer/infobroschueren/sMaterialie510\\_BMZ2030\\_Reformkonzept.pdf](http://www.bmz.de/de/mediathek/publikationen/reihen/infobroschueren_flyer/infobroschueren/sMaterialie510_BMZ2030_Reformkonzept.pdf)

**GIZ (2016)** : Boosting Resilience in Fragile Contexts : A field-tested approach of the Resilience Learning Initiative. Bonn/Eschborn: Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ). <https://mia.giz.de/qlink/ID=49112000>

**Gouvernement fédéral allemand (2017)** : Prévenir les crises, gérer les conflits, promouvoir la paix : lignes directrices du Gouvernement fédéral. Berlin: Auswärtiges Amt. <https://www.auswaertiges-amt.de/blob/1213498/d98437ca3ba49c0ec6a461570f56211f/krisen-verhindern-data.pdf> (en allemand)

**Gouvernement fédéral allemand (2019)** : Praxisleitfaden. Ressortgemeinsamer Ansatz zur Krisenprävention, Konfliktbewältigung und Friedensförderung. Berlin: Auswärtiges Amt. [https://www.bmz.de/de/zentrales\\_downloadarchiv/themen\\_und\\_schwerpunkte/frieden/Praxisleitfaden\\_DE.PDF](https://www.bmz.de/de/zentrales_downloadarchiv/themen_und_schwerpunkte/frieden/Praxisleitfaden_DE.PDF)

**Ministère fédéral allemand des Affaires étrangères (2017)** : Plan d'action du gouvernement fédéral pour la mise en œuvre de la résolution 1325 sur les femmes, la paix et la sécurité du Conseil de sécurité de l'ONU durant la période 2017-2020. Berlin : groupe de travail interministériel chargé du suivi de la mise en œuvre de la résolution 1325 du Conseil de sécurité de l'ONU. <https://www.auswaertiges-amt.de/blob/216940/dce24ab4dfc29f70fa088ed5363fc479/aktionsplan1325-2017-2020-data.pdf> (en allemand)

**Ministère fédéral allemand des Affaires étrangères (2019)** : Stratégie du ministère fédéral des Affaires étrangères pour l'aide humanitaire à l'étranger. Berlin: Ministère fédéral des Affaires étrangères. <https://www.auswaertiges-amt.de/blob/238812/145d15cc-91bec5d173b87d75302b67e7/aa-strategie-humanitaere-hilfe-data.pdf> (en allemand)

**Nations unies (2015)** : Cadre d'action de Sendai pour la réduction des risques de catastrophes 2015-2030. Genève : UNISDR. [https://www.unisdr.org/files/43291\\_frenchsendaiframeworkfordisasterris.pdf](https://www.unisdr.org/files/43291_frenchsendaiframeworkfordisasterris.pdf)

**Nations unies (2016)** : Déclaration de New York pour les réfugiés et les migrants, New York : Nations unies <https://www.refworld.org/cgi-bin/telex/vtx/rwmain/pendocpdf.pdf?reldoc=y&docid=57fe27214>

**Nations unies (2018)** : Rapport du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, deuxième partie : Pacte mondial sur les réfugiés. New York : Nations unies. [https://www.unhcr.org/gcr/GCR\\_French.pdf](https://www.unhcr.org/gcr/GCR_French.pdf)

**OCDE (2014)** : Guidelines for resilience systems analysis, OECD Publishing, Paris. <https://www.oecd.org/dac/Resilience%20Systems%20Analysis%20FINAL.pdf>

**OCDE (2018)** : États de fragilité 2018, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/9789264308916-fr>.

**OCDE (2019)** : Recommandation du CAD sur l'articulation entre action humanitaire, développement et recherche de la paix, OECD/LEGAL/5019. Paris <https://legalinstruments.oecd.org/public/doc/643/643.fr.pdf>

## Liste des notes de bas de page

1 Cf. la Stratégie du Ministère fédéral allemand des Affaires étrangères relative à l'aide humanitaire à l'étranger 2019-2023.

2 Cf. Banque mondiale (2011), Rapport sur le développement dans le monde 2011 « Conflits, sécurité et développement » et Banque mondiale (2019), « Lifelines : pour des infrastructures plus résilientes »

3 Se distinguant de l'aide de transition humanitaire du Ministère fédéral des Affaires étrangères, l'aide de transition du BMZ est également qualifiée d'aide de transition pour le développement. Dans la suite du texte, le terme d'aide de transition désigne l'aide de transition pour le développement du BMZ.

4 OCDE (2014) : Guidelines for resilience systems analysis

5 **Marqueur FS 1** : la paix et la sécurité constituent un important objectif secondaire (aspect partiel de l'objectif du programme ou du module, résultat) mais ne sont pas considérées comme raisons principales pour mener le projet ou programme. Des mesures appropriées contribuent à surmonter les causes du conflit, de la fragilité et de la violence, à améliorer les capacités de gestion non violente des conflits, à créer les conditions cadre d'un développement pacifique et inclusif. **Marqueur FS 2** : la paix et la sécurité constituent l'objectif poursuivi par le projet ou programme (incidence à long terme, niveau de programme et / ou de module), c'est-à-dire qu'elles sont déterminantes pour sa mise en œuvre.

6 Le **marqueur GG** indique si un projet ou programme a pour **but** de promouvoir l'égalité de genre et les droits des femmes ou de réduire les discriminations ou les inégalités entre les genres. Dans le cas d'un **marqueur GG 1**, l'égalité de genre est un important **objectif secondaire** de la mesure. L'attribution d'un **marqueur GG 1** requiert la **présence d'indicateurs désagrégés au minimum par sexe. Ceux-ci doivent être étayés par des mesures sexospécifiques concrètes**. Dans le cas d'un **marqueur GG 2**, l'égalité de genre constitue l'**objectif principal** de la mesure, c'est-à-dire qu'elle est cruciale pour sa mise en œuvre.

# Mentions légales

**PUBLIÉ PAR**

Ministère fédéral de la Coopération économique  
et du Développement (BMZ)  
Division Relations publiques, Événements

**RÉDACTION**

Ministère fédéral de la Coopération économique  
et du Développement (BMZ)  
Division 222 « Gestion des crises ; aide de transition  
pour le développement ; reconstruction ;  
infrastructures dans le contexte de crises »

**CONCEPTION**

wbv Media, Bielefeld

**FOTOS**

S. 10: © GIZ (li.), © WFP/Virgo Edgar Ngarbaroum (re.);  
S. 11: © Diakonie Katastrophenhilfe/Christoph Püschner (li.),  
© Photothek/Ute Grabowsky (re.);  
S. 17: © Medico International/Quentin Bruno

**MISE À JOUR**

Juillet 2020

**SIÈGES DU MINISTÈRE**

→ Siège de Bonn  
Dahlmannstraße 4  
53113 Bonn, Allemagne  
Tel. +49 (0) 228 99 535-0  
Fax +49 (0) 228 99 535-3500  
→ Siège de Berlin  
Stresemannstraße 94  
10963 Berlin, Allemagne  
Tel. +49 (0) 30 18 535-0  
Fax +49 (0) 30 18 535-2501

**CONTACT**

poststelle@bmz.bund.de  
www.bmz.de

